

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/82

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de Mme DESSEX Martine), M. Hervé BROUSSE (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERNAT Floriane), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUIILLERDIER Simon, M DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mme DESSEX Martine M. BONNAT Christian, Mme LACORRE Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. GERVILLE-REACHE Fabrice

Objet : Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) – Avenant 2024 – 2026

Exposé :

Le Président rappelle que la communauté de communes a signé en janvier 2022 un Contrat pour la Relance et la Transition Energétique avec l'Etat et le Département de la Haute-Vienne autour de 3 orientations :

- Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés aux nouveaux besoins,
- Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique,
- Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique et énergétique.

17 maîtres d'ouvrage ont pu bénéficier de ce contrat : les 15 communes du territoire, la communauté de communes et le PNR Périgord-Limousin.

66 projets ont été réalisés et accompagnés financièrement, 15 projets sont en cours de réalisation pour :

- 15 313 173.50 € d'investissement sur le territoire intercommunal,
- 4 975 371.73 € (32.50 %) de subventions de l'Etat,
- 3 342 879.70€ (21.83%) de subventions du Département,
- 166 958.18 € (1.09%) de subventions de la Région,
- 178 372.05 € (1.16%) de subventions européennes,
- 2 389 981.62 € (15.60 %) d'autres financements publics (principalement les agences de l'eau sur des projets d'assainissement collectif.

En 2024, l'Etat fait évoluer les CRTE en Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique. Aussi, le Préfet souhaite signer un avenant au CRTE, signé en 2022, qui dresse un bilan des actions engagées et identifie sur la période 2024-2026, les nouvelles actions qui contribuent à la transition écologique. Les autres actions elles ne seront pas intégrées à l'avenant.

Les communes ont fait remonter de nouvelles actions à la communauté de communes. Un Comité de pilotage du CRTE s'est réuni le 27 novembre 2024, au cours duquel ont été identifiées les actions à inscrire dans l'avenant.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20241217-D2024-82-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2024

19 actions nouvelles ou réajustées ont été retenues dans le cadre de l'avenant. 17 autres actions nouvelles ou ajustées n'ont pas été retenues. Elles pourront quand même être soutenues par l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL... sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité.

Le Président présente le projet d'avenant.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'avenant 2024-2026 au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique, annexé à la présente délibération et le tableau de synthèse des actions réajusté, également annexé.
- **Autorise** le Président à signer ledit avenant et tout acte afférent à cette délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 17 décembre 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

